



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 Mai 2008

Date de la convocation 20 Mai 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme BENEZETH Ingrid, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. QUEROL Jean François, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MARTINEZ Christian à M. JURQUET Henri M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : ZAC de l'extension du PAEVHé – Vente de la parcelle C4 à la SCI L'OGIVE

Monsieur LIEB rappelle que le Conseil communautaire a, par délibération du 03 Octobre 2007 approuvé la vente à la SCI PHILAOOS de la parcelle BT N°189 située sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses d'une surface de 1501 m² pour un prix de 82 555 € HT soit 98 735, 78 € TTC.

Il précise que la SCI PHILAOOS nous informe souhaiter se désister pour des motifs juridiques et administratifs.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de rapporter la délibération du 03 Octobre 2007.

Toutefois, la SCI l'Ogive représentée par Monsieur PACI nous a fait part de sa volonté d'acquérir cette parcelle pour transférer son activité de chasse pêche actuellement située à Grand Axe et dont les locaux sont trop exigus et empêche tout développement significatif de son entreprise.

En conséquence, Monsieur LIEB propose au Conseil de rapporter la délibération du 03 Octobre 2007 et de se prononcer sur la vente de la parcelle BT N°189, d'une surface de 1501 m² et pour un prix de 82 555 € HT soit 98 735, 78 € TTC, à la SCI l'Ogive.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la délibération en date du 03 Octobre 2007 enregistrée en Sous Préfecture de Lodève le 24 octobre 2007 par laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcée sur la vente à la SCI PHILAOOS de la parcelle BT N°189 située sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses.

APPROUVE la vente à la SCI L'Ogive, de la parcelle BT N°189 située sur la ZAC de l'extension du Parc d'activités de la Vallée de l'Hérault à Clermont l'Hérault, d'une surface de 1501 m² et pour un prix de 82 555 € HT soit 98 735, 78 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.